



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA VILLE DE BETHUNE RETENUE POUR ASSURER LE SUIVI DES TRAVAILLEURS ETRANGERS

Arras, le 12 janvier 2021

Dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE), le Gouvernement a décidé de confier aux services des préfectures le suivi des travailleurs étrangers, actuellement réalisé par les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Ce suivi sera établi par le biais de plateformes interdépartementales afin de gagner en rapidité d'instruction et en efficacité. Celles-ci exerceront leurs compétences au profit des préfets de départements qui leur seront rattachés et avec lesquels une convention de délégation de gestion sera signée.

Dans cette perspective, 6 villes ont été retenues, dont Béthune, dans le Pas-de-Calais, afin d'accueillir ces futures structures. 20 nouveaux emplois seront ainsi créés dans cette commune.

Louis Le Franc, préfet du Pas-de-Calais, se réjouit de cette annonce qui engendrera un effet positif en matière d'aménagement du territoire et permettra le rééquilibrage de la présence des services de l'État en région, au plus près du terrain.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecals](https://www.facebook.com/prefetpasdecals)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)